



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 18 JUIN 2020

Messieurs les Secrétaires généraux,

En votre qualité de membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, vous êtes appelés à vous prononcer sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour les années 2021 à 2030, que j'ai eu l'honneur de vous présenter en séance plénière dès le vendredi 12 juin dernier. Ce texte, dont l'ambition a été présentée par le Premier ministre dès le mois de février 2019, est le marqueur d'un engagement sans précédent en faveur de la recherche française.

Nous entamons aujourd'hui, avec vous, un moment charnière : celui du dialogue social et de la consultation des instances représentatives. Je suis convaincue, comme vous, de l'importance de ce dialogue, dont la consultation du CNESER est l'un des principaux piliers. Je sais aussi les inquiétudes et les incompréhensions qu'ont pu susciter ce texte, notamment sur son volet RH. C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à ouvrir avec vous la discussion sur certaines de ces mesures.

Je suis attachée à ce que nous entretenions ensemble un dialogue social fort et porteur d'avancées sociales pour chacun des membres de notre communauté. Le texte propose de créer, à son article 3, une nouvelle voie de recrutement de professeurs d'université et de directeurs de recherche par des contrats de pré titularisation dénommés des chaires de professeurs juniors. J'ai entendu l'inquiétude légitime que suscite cette novation, notamment pour les maîtres de conférences et pour les chargés de recherche qui peuvent craindre que l'arrivée des titulaires de ces chaires ne les prive de perspectives d'évolution professionnelle vers les corps de professeurs ou de directeurs de recherche. Cela ne doit pas être le cas.

En conséquence, je souhaite apporter une garantie et prendre un engagement. La garantie est que les recrutements de chaires de professeurs juniors ne se feront pas au détriment des possibilités de recrutement existantes actuellement dans les corps des professeurs ou de directeurs de recherche. C'est l'une des raisons pour lesquelles le projet de loi que je porte prévoit de pouvoir augmenter les plafonds d'emplois des établissements et des opérateurs.

.../...

Monsieur Franck Loureiro, Secrétaire général du Sgen-CFDT
Monsieur Alain Halère, Secrétaire général du SNPTES
Monsieur Jean-Pascal Simon, Secrétaire général de Sup'Recherche UNSA

Mais je souhaite aller plus loin encore et prendre l'engagement que tout recrutement d'une chaire de professeur junior puisse s'accompagner de l'augmentation au moins d'une promotion supplémentaire dans le corps des professeurs ou de directeurs de recherche, afin que les maîtres de conférences et les chargés de recherche ne soient pas pénalisés dans leur déroulé de carrière. Il s'agit d'un chantier d'ampleur, essentiellement de nature réglementaire et je m'engage à y inscrire cette mesure du un pour un sans ambiguïté, mais il comporte aussi de nombreux choix à faire sur les viviers et les modalités que je suis prête à ouvrir sans délai avec vous.

Si vous êtes disposés à vous engager sur ce projet, qui pourrait faire l'objet d'un protocole d'accord entre nous, je demanderai à la Direction générale des ressources humaines, sous le contrôle de mon Cabinet, de vous recevoir dès la semaine prochaine afin de définir le calendrier et la méthode de ces concertations et de dresser un premier état des lieux de la situation des différents corps. Il conviendra également de prévoir les modalités de contrôle de cet engagement sur lequel je suis prête à mobiliser les recteurs et les recteurs délégués dans le cadre du dialogue de gestion annuel avec les établissements et les organismes.

Dans ces conditions nous pourrons, j'en suis convaincue, œuvrer ensemble à l'enrichissement de ce texte indispensable à l'amélioration de notre recherche scientifique, au plus près des attentes de nos chercheurs.

Je vous prie de croire, Messieurs les Secrétaires généraux, en l'expression de toute ma considération.



Frédérique VIDAL